

Publicité - Information

Doc	a054008
Date de publication	24/08/1991
Origine	NR
	Publicité et réclame
Thèmes	Médias

Le Conseil national a reçu une lettre de la RTBF Charleroi concernant l'attitude "particulièrement tranchée" d'un Conseil provincial de l'Ordre au sujet des émissions scientifiques et le respect des règles de déontologie en matière d'information par les médecins y participant.

Après échange de vues, le Conseil émet l'avis suivant:

Le Conseil national a, en sa séance du 24 août 1991, pris connaissance de votre lettre du 14 juin 1991 à propos de l'émission "Autant savoir" et de l'attitude du Conseil provincial de Liège.

Vous trouverez, en annexe, les nouvelles directives du Conseil provincial d'Anvers au sujet des interventions de médecins dans les médias, que le Conseil national a approuvées le 11 mai 1991.

Ces directives ont une portée générale.